

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 21 FÉVRIER 2023**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 février 2023.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « [op3ft.org](http://op3ft.org) », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20230221/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20230221/access.html>

Le 21 février 2023, à 17h, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
  - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans

- les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
- les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Renouvellement du mandat de Monsieur Amaury GRIMBERT en qualité de Président,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Alain MARTEL en qualité d'Administrateur,
- Développement d'OP3FT China,
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants et prend à l'unanimité les décisions suivantes.

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR AMAURY GRIMBERT EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT**

Conformément à l'Article 9 des Statuts de l'OP3FT, Monsieur Amaury GRIMBERT a été nommé Président du Conseil d'administration lors de la création de l'OP3FT pour une durée de cinq ans, et son mandat est renouvelable par périodes de trois ans.

Par décision du Conseil d'administration en date du 27 février 2020, le mandat de Monsieur Amaury GRIMBERT en qualité de Président a été renouvelé pour une durée de trois ans. Ce mandat expire le 19 mars 2023.

Monsieur Amaury GRIMBERT a manifesté sa volonté de poursuivre sa fonction de Président du Conseil d'administration.

Dans ce contexte, Monsieur Amaury GRIMBERT ne prenant pas part au vote, le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Amaury GRIMBERT en qualité de Président pour trois ans, soit jusqu'au 19 mars 2026.

Conformément aux Articles 8 et 22 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration décide de renouveler l'octroi au Président d'un mandat général d'une durée de 3 ans pour la gestion opérationnelle de l'OP3FT, en vue de la réalisation des travaux en rapport avec la technologie Frogans détaillés à l'article 5 des Statuts de l'OP3FT, incluant l'emploi de personnel salarié, le recours à des prestataires de service, la location de locaux et l'achat d'équipements.

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR ALAIN MARTEL EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR**

Conformément à l'Article 9 des Statuts de l'OP3FT, Monsieur Alain MARTEL a été nommé au Conseil d'administration lors de la création de l'OP3FT pour une durée de cinq ans, et son mandat est renouvelable par périodes de trois ans.

Par décision du Conseil d'administration en date du 27 février 2020, le mandat de Monsieur Alain MARTEL en qualité d'Administrateur a été renouvelé pour une durée de trois ans. Ce mandat expire le 19 mars 2023.

Monsieur Alain MARTEL a manifesté sa volonté de poursuivre sa fonction d'Administrateur au sein du Conseil d'administration.

Dans ce contexte, Monsieur Alain MARTEL ne prenant pas part au vote, le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain MARTEL en qualité d'Administrateur pour trois ans, soit jusqu'au 19 mars 2026.

## **DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA**

Le Conseil d'administration prend acte des avancées de l'équipe d'OP3FT China concernant la réalisation d'une preuve de concept concernant la navigation sur des sites Frogans dans un environnement immersif en 3D.

## **PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR**

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 26 avril 2022 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2, qui est présentée sur son site Web « f2r2.fr ». Le Conseil d'administration prend acte de cet avancement.

Pus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 19h.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864